EN9DIE

**Le régime d'assistance médicale (RAMED), un bilan d'étape**

Dr Hassan SEMLALI, Ministère de la santé, semlalihassan@gmail.com

L’adoption de la loi 65-00, promulguée en 2002 et entrée en vigueur en 2005, des progrès importants ont été réalisés dans la mise en place de la couverture médicale de base, à travers l’extension de L’assurance médicale obligatoire (AMO) et la généralisation du régime d’assistance médicale pour les personnes démunis (RAMED).

4 ans après sa généralisation, le RAMED a franchi une phase d’évolution caractérisée essentiellement par l’immatriculation de plus de 9 millions de bénéficiaires et la dispensation de plus de 11 millions de prestations par les hôpitaux du Royaume allant de simples consultations à de véritables interventions hautement spécialisées dont les greffes d’organes.

Toutefois et hormis les avancées enregistrées, certaines contraintes nécessitent d’être traitées en profondeur pour qu’elles soient surmontées et permettre ainsi au RAMED d’atteindre les objectifs. Pour ne citer que celles qui sont les plus significatives et qui impactent son évolution à savoir :

• La sécurisation du financement du régime ;

• La gestion des ressources affectées au régime ;

• l’amélioration de la gouvernance du régime.

Conscient de la nécessité de pallier à ces insuffisances et pour assurer sa pérennité, plusieurs efforts sont en cours, notamment en termes de financement, de la mise à niveau des structures de soins et du plateau technique et de sa gouvernance. Aussi, des contraintes de type opérationnel ont fait l’objet du constat dressé suite à une analyse de situation après la 4ème année de la généralisation du RAMED et qui a suscité l’intérêt des différents acteurs sont en rapport avec le manque de communication et de sensibilisation des bénéficiaires sur leurs droits et leurs obligations.